cause du nombre, lui aussi assez faible, des innovations communes à tout l' « italique » et le caractérisant comme tel. Cette perméabilité frontalière est, justement, un des éléments de la relative unité du domaine « occidental ».

Michel LEJEUNE.

Paris, octobre 1950.

II

LES NOMS LATINS DU CHEMIN ET DE LA RUE

PAR J. ANDRÉ

Maître de conférences à la Faculté des lettres d'Aix

SOMMAIRE. — *Dans le vocabulaire des voies de communication se lit l'histoire économique du peuple romain ; au nom indo-européen du chemin se substituent des groupes de mots différenciés par le relief du sol et le genre de vie : vocables propres à une population de paysans* (uia, semita, uicus), *occasionnellement de transhumants* (callis) *ou de montagnards* (trames), *puis développement d'un réseau urbain* (uicus, semita, angiportus, platea) *et codification des servitudes vicinales* (actus, limes), *enfin innovations récentes* (rupta, strata, ruga).

La nature des voies de communication est fonction du climat, du relief et du genre de vie[1], et les termes qui les désignent reflètent ces conditions particulières. Leur création, leur répartition, leur évolution sémantique révèlent les changements dans les mœurs, les progrès de la civilisation, comme ils peuvent être aussi l'indice d'un état antérieur. L'étude de ce vocabulaire est inséparable de la géographie humaine et de l'histoire.

L'indo-européen possédait un nom du « chemin », représenté par véd. *pánthāḥ*, gr. πάτος, lat. *pons*. G. Bonfante[2] explique la restriction de sens de *pons* par le séjour des Latins dans les terramares et par l'importance du pont, le « chemin » conduisant au village sur pilotis. Cette théorie séduisante se heurte à diverses objections d'ordre général que nous développerons en étudiant

1. Cf. R. Capot-Rey, *Géographie de la circulation*[2], Paris, N. R. F., 1946.

2. *Tracce di terminologia palafitticola nel vocabulario latino? Atti del Reale Istituto Veneto di scienze, lettere ed arti*, XCVI, 1937-1938, p. 62-63.

angiportus. On peut, toutefois, tenir pour assuré que les Indo-Européens se contentaient du gué et ignoraient le pont comme moyen de passage permanent, puisque la diversité des termes (gaul. *briva*, vha. *brucca*, gr. γέφυρα) est un indice d'un état de civilisation postérieur à la communauté. L'évolution de γέφυρα, dont le sens de « chaussée » (*Il.* V, 88) est antérieur à celui de « pont », ne s'explique pas par la vie dans les palafittes. La technique du pont de bois précéda naturellement celle du pont de pierre. Le pont dut être d'abord le « chemin sur pilotis » et l'expression *pons sublicius* semble en garder la trace[1].

D'autre part, la nécessité d'un terme général était moins impérieuse, car le développement de la civilisation sédentaire imposait divers types de voies suivant le terrain et le genre de vie : *uia*, *semita*, *trames*, *limes*, etc. L'élargissement du sens de *uia* est secondaire et c'est à *iter* qu'est dévolu le rôle primitif de *pons*.

Iter est neutre, alors que les noms indo-européens du chemin sont de genre animé[2]. Mot issu du vocabulaire religieux, selon J. Vendryes[3], il ne désigne pas proprement une « voie », mais le « parcours, chemin parcouru », comme zend *taćar*, neutre aussi et de même sens[4]; cf. Lucr. II, 626, *sternunt iter omne uiarum*. Passant au sens concret, il sert aussi bien pour les routes de campagne (Liv. XLI, 2, *obliquis itineribus agmen sequebantur*) que pour les rues de Rome (Tac., *Ann.* XV, 38, 4, *artis itineribus*; 43, 6, *angustiae itinerum*; cf. les emplois de *iter* « voie de communication en général » dans les glossaires, *e. g.* Fest. 461 Lindsay; P. F. 112 L., etc.). Comme terme juridique, *iter* est le droit de passage pour les personnes à pied ou à cheval, mais non pour les bestiaux et les véhicules et s'oppose ainsi à *actus* et à *uia*; par suite, la voie réservée à l'*iter* n'est qu'un étroit sentier (Varro, *L. L.* V, 22; 35; *Dig.* VIII, 3, 1; 7, 12).

I. La vie pastorale

CALLIS, la piste suivie par les troupeaux dans leurs déplace-

1. C'est le plus ancien pont de Rome. Le premier pont de pierre ne fut commencé qu'en 179 par M. Aemilius Lepidus. Alors seulement on opposa *pons ligneus* et *pons lapideus*.

2. Cf. J. Bloch, *Studia Indo-iranica, Ehrengabe f. W. Geiger*, Leipzig, 1931, p. 17-20; pour les faits celtiques, cf. J. Vendryes, *Rev. Celt.*, XLIX, 1932, p. 295-296.

3. *B. S. L.*, XXV, 1924, p. 45 sq.

4. Cf. J. F. Lohmann, *K. Zeitschr.*, LIX, p. 144.

ments saisonniers, est un des termes les plus anciens. La transhumance est sans aucun doute antérieure à la période historique[1], car elle répond à des nécessités climatiques immuables. Dès leur installation dans le Latium, les Latins, continuant la tradition des autochtones, furent un peuple de pasteurs[2].

Tous les transhumants usent de termes spéciaux pour les voies qu'emprunte leur bétail itinérant : *cañadas* d'Espagne, *tratturi* de l'Apennin central, *drailles* de Provence et des Causses. Les textes latins garantissent la spécialisation originelle du sens et de l'emploi de *callis* : *Lex Agr.* (*C. I. L.* I, 200), 26, *pecudes in calleis uiasue publicas inducere* ; Varro, *R. R.* III, 17, 9, *per calles in montes pecus ducunt* ; Isid., *Orig.* XV, 16, 10, *Callis est iter pecudum*, etc. Le sens exact est déterminé par les conditions mêmes du déplacement des animaux entre les pâturages d'été et d'hiver. Rien de semblable à l'étroite sente qu'est la *semita*, malgré les affirmations de Servius, *Ad Aen.* IV, 405, *callis est semita tenuior, callo pecorum praedurata*, et de Donat, *Ad Aen.* IX, 383, *Calles quid sint ipse poeta exposuit; uiae quippe sunt perangustae inter dumos quae uix admittant transiturum.* Ce sont de larges pistes, formées de traces juxtaposées par le piétinement des animaux, permettant l'écoulement relativement rapide de troupeaux importants : les *drailles* ont de dix à vingt mètres ; en Apulie, les *tratturi* secondaires se réunissent en un *tratturo grande* de quatre-vingts à cent mètres de large[3]. La surveillance du bétail exige, en effet, de telles dimensions. D'ailleurs, l'explication de Servius est donnée seulement en fonction du texte virgilien qui concerne la trace minuscule d'une file de fourmis (de même Ov., *Met.* VII, 626, de fourmis sur un arbre).

La réunion, dans certains textes, de *callis* et de *silua* et la méconnaissance des conditions de la vie pastorale ont conduit à rapprocher ce mot de irl. *caill* « forêt »[4]. Sans doute relève-t-on dans

1. Cf. R. Capot-Rey, *op. cit.*, p. 52.

2. Cf. Varro, *R. R.* II, 1 ; 9, 10 ; sur l'ensemble du problème, voir A. Grenier, *La transhumance des troupeaux en Italie et son rôle dans l'histoire romaine*, *Mél. d'arch. et d'hist.*, XXV, 1905, p. 293-328.

3. F. Lenormant, *A travers l'Apulie et la Lucanie*, *Revue des Deux Mondes*, LVI, 1883, p. 106-107. Pour l'importance de la transhumance entre les plaines apuliennes et les montagnes de Sabine, cf. Varro, *R. R.* II, 2, 10.

4. Cf. K. F. Johanson, *Etymologische Beiträge*, *Zeitschr. f. vergl. Sprachf.*, 1890, p. 434-435. Il n'y a pas lieu de tenir compte de l'article périmé de E. Toubin, *M. S. L.*, VI, 1889, p. 197-199, qui rapporte à *callis* « pâturage » tous les lieux-dits de France en *chal-*, *cal-*, dérivés de prélatin **kal-* « rocher, hauteur ».

Varron, *R. R.* II, 9, 16, l'expression *per calles siluestres* ; mais ces pistes traversaient bois et taillis pour gagner les crêtes[1], et Tite-Live distingue avec soin les « pâturages d'été » des « pistes à l'écart des grandes routes » (XXII, 14, 8, *nos hic, pecorum modo per aestiuos saltus deuiasque calles exercitum ducimus*) ; cf. aussi XXII, 16, 10, *prope inuiis callibus*, qui sont les pistes presque impraticables que doivent, au sortir de Calès, emprunter les rescapés d'une escarmouche pour rejoindre l'armée campant sur le mont Callicula.

Faute d'avoir compris l'importance du rôle du *callis* dans la transhumance, K. F. Johanson[2] trouve incompréhensible l'expression *prouincia callium* dans Tac., *Ann.* IV, 27, 2 (*Cutius Lupus quaestor, cui prouincia uetere ex more calles euenerant*), et Suét., *Caes.* XIX (*ut prouinciae futuris minimi negotii, id est siluae callesque decernerentur*). Quoi ! charger un magistrat du soin des pistes ! *Calles* ne peut, pour lui, désigner autre chose que les pâturages eux-mêmes.

Tacite nous garantit l'ancienneté de cette institution, qui date, sans doute, de l'époque où Rome, après avoir soumis Sabins et Samnites et constitué son *ager publicus*, entreprit de supprimer tout sujet de contestation entre transhumants d'une part, entre pâtres et propriétaires « riverains » de l'autre, en réglant la circulation des troupeaux. Réglementation nécessaire, vu l'ampleur de la transhumance : lors de la révolte de 185, il n'y eut pas moins de sept mille pâtres nomades d'Apulie condamnés par le préteur L. Postumius (Liv. XXXIX, 29, 8-10). On peut juger du rôle de ces magistrats spéciaux d'après la réorganisation qui, en Espagne et en Italie, suivit les invasions et le Moyen-Age, alors que le soin d'immenses caravanes groupant parfois dix mille animaux, divisées en troupeaux secondaires se déplaçant tous à la même époque, préoccupait les pouvoirs publics[3]. Les tâches des fonctionnaires de la *Mesta* espagnole nous révèlent celles de leurs prédécesseurs romains : fixation de la largeur des voies pour empêcher les dégâts sur les terres cultivées, surveillance et entretien des abreuvoirs

1. Cf. Liv. XXXI, 42, 8, *summis montibus per calles ignotas.*

2. *Art. cité*, p. 434.

3. Cf., pour l'Espagne du XIII^e^ siècle, A. Fribourg, *La transhumance en Espagne, Ann. de géographie*, XIX, 1910, p. 231-234 ; pour l'Italie du XV^e^ siècle, F. Lenormant, *art. cité*, p. 106-107 ; pour la Provence, F. Benoit, *La Provence et le Comtat-Venaissin*, Paris, N. R. F., 1949, p. 178 ; 208-211.

aux étapes, perception des redevances, punition des contrevenants. La *prouincia callium* est ainsi la réglementation d'usages très anciens et *callis* peut être un mot prélatin. De toute façon, les étymologies des anciens qui le rapprochent de *calcare* (Isid., *Diff.* I, 539) ou de *callum* (Isid., *Orig.* XV, 16, 10; Serv., *Ad Aen.* IV, 405) ne sont pas à retenir.

Dans le texte de Virgile, *Aen.* IX, 381-383 (épisode de Nisus et Euryale) :

> Silua fuit late dumis atque ilice nigra
> Horrida, quam densi complerant undique sentes;
> Rara per occultos lucebat semita calles,

les éditeurs donnent à *calles* le sens de « paquis » (éd. Durand-Bellessort, Belles-Lettres, 1936) ou de « pâturages silvestres » (éd. Lejay, Hachette, 1930). Les deux Troyens, surpris, se sont réfugiés dans un bois d'yeuses et de broussailles, envahi par des ronces peu propres à la pâture. D'autre part, la forêt est parcourue en tous sens par des sentiers, pistes ou chemins dont les cavaliers latins s'empressent d'occuper les débouchés (v. 379), et parmi lesquels se perd Euryale (v. 385, *fallitque timor regione uiarum*). Les pistes habituelles des troupeaux sont encombrées de ronces et de buissons (cf. v. 382, *densi complerant ubique*) ; dans les broussailles qui les recouvrent, les dissimulent et les confondent, le héros égaré ne retrouve que de temps à autre un étroit passage éclairé de la lune ; aussi proposons-nous d'interpréter ainsi le v. 383 : « Çà et là luisait une trace parmi les pistes invisibles. »

Callis n'a donné de formes romanes que là où florissait la vie pastorale : ital. *calle* « chemin », *callaia* « trouée », esp. *calle* « rue », roum. *cale* « chemin, voie, route ». Le succès de *callis* en Dacie, où l'apportèrent les colons italiens, provient de la persistance du nomadisme entre les plaines du Danube et les Alpes de Transylvanie[1]. On lui doit même un des noms de la rue, *calea*.

II. La vie rurale

A) Sentiers et chemins.

Destinés à l'exploitation du sol et aux communications pure-

1. Sur son ampleur, cf. E. de Martonne, *La vie pastorale et la transhumance dans les Karpathes méridionales; leur importance géographique et historique, Mél. Ratzel*, 1904.

ment locales, ils s'établirent naturellement par l'usage (sentiers, raccourcis), ou furent créés à dessein pour desservir tel ou tel lopin de terre.

SEMITA, la « sente », en plaine, en forêt, en montagne, en bordure des propriétés ou à l'intérieur, est la voie des piétons par excellence. Elle succède à la piste non tracée. Servius, *Ad Aen.* IV, 405, *semita est semis uia, unde et semita dicta est*; Isid., *Diff.* I, 539, *Semita hominum est... Semita quasi semis uia. Semita dicta, qua potest ire unum uehiculum*; *Orig.* XV, 16, 9, *Semita itineris dimidium est a semi ita dicta*[1]. L'importance du rôle des *semitae* dans la circulation est attestée par l'existence de divinités particulières auxquelles elles étaient consacrées, les *Semitae* ou *Semites*[2]. A noter, en horticulture, le sens de *semita* « passage entre deux planches » destiné à permettre l'arrosage (Col. II, 11).

ACTVS appartient sans conteste à la langue rurale : cf. l'emploi de *agere* pour la conduite du bétail (*Thesaurus* I, c. 1365, s. v.) et d'*agolum* « bâton de pâtre[3] ». Il dut signifier primitivement le « droit de conduite », donc le droit de passage pour les animaux, puis il désigna le passage lui-même : cf. Varro, *L. L.* V, 35, *ut qua agebant actus, sic qua uehebant uiae dictae*; Isid., *Orig.* XV, 16, 13, *porro actus quo pecus agi solet*; Fest. 112 L., *Actus modo significant... modo iter inter uicinos quattuor pedum latum*; Ps. Placidus, 38 L., *Actum : iter uicinale quattuor pedes latum qua iumenta agi possunt.*

Plus tard, l'*actus* fut dévolu au passage non seulement des animaux, mais aussi des véhicules, lorsque les juristes le distinguèrent de l'*iter*, simple droit de passage pour l'homme, à l'exclusion des bestiaux et des chariots (*Digest.* VIII, 3, 1, *actus est ius agendi uel iumentum uel uehiculum*; à la file, car seule la *uia* permettait le croisement).

LIMES, mot italique (cf. osq. *límítu*), relique lexicale de l'indo-européen, selon G. Devoto[4], est le chemin de terre par opposition

1. La contradiction d'Isid., *Diff.* I, 539, « voie pour les piétons » et « voie pour un seul véhicule », provient de l'étymologie qu'il donne de *semita*. La *uia* est la route où deux chariots peuvent se croiser. En conséquence, la *semita* (*semis uia*) ne doit laisser passage qu'à un seul.

2. Cf. Keune, *R. E.*, II A[2], 1353 ; cf. aussi les *Lares semitales* de *C. I. L.*, XI, 3079, et les *uota semitalibus deis facta* de *Catal.*, X, 20.

3. Cf. A. Ernout-A. Meillet, *Dict. étym.*, s. v. *agere*, et G. Bonfante, *R. É. L.*, XVI, 1938, p. 49.

4. *Storia della lingua di Roma*[2], Bologne, 1944, p. 34.

à la grand'route. J. Dumézil[1] propose de le rattacher à *limus* « boue » et de l'ajouter à la liste des termes palafitticoles de G. Bonfante. Le rapprochement sémantique est peu satisfaisant. Le premier sens de *limes* est celui de « chemin », le sens de « bordure, limite » est secondaire, le chemin formant souvent la ligne de séparation entre les terres. Or, même en terrain marécageux, le chemin représente un élément solide, une levée de terre et non de boue. *Limus, i* est apparenté à λειμών « terrain humide », λίμνη « eau stagnante ». L'idée dominante de la racine est celle d' « humidité », non de « solidité, stabilité ». L'allemand, pour rendre cette notion de levée de terre servant de limite de champ ou de bois (et de lieu de passage aussi), a usé de *Rain* « la butte » (cf. irl. *roen* « chemin »), qui oppose justement la terre ferme au pays marécageux[2].

Plutôt qu'un composé de **ei* « aller[3] », *limes* évoque les adjectifs du type *hebes, teres*[4]; le terme le plus proche pour la forme et pour le sens semble bien être l'adjectif *limus* « qui est en travers », avec une forme récente *limis* (Amm. Marc. XVII, 7, 13 ; XX, 9, 2). C'était là l'étymologie des anciens[5], unanimement approuvée par les *agrimensores*[6].

C'est le chemin de traverse s'embranchant sur une voie principale (*uia publica, uicinalis* ou *priuata*) desservant les propriétés ou les bornant. Nous le retrouverons en ce dernier emploi en étudiant la *limitation* officielle ; mais *limes* n'était pas initialement lié à cette pratique : de l'existence de *semitari* (pour la division d'un vignoble par des *semitae*, Pline, *N. H.* XVII, 169), on ne doit pas conclure davantage que *semita* était, à l'origine, en rapport avec la distribution des terres. *Limes* s'oppose à *uia*, cf. *Lex Ursonensis* (*C. I. L.* II, 5439) : *quicumque limites quaeque uiae quaeque itinera per eos agros sunt...*

1. *Jupiter, Mars, Quirinus*[5], Paris, N. R. F., 1941, p. 127.

2. Cf. H. Hubert, *Les Celtes*, I, p. 78.

3. De **lim-it-s*, Leumann-Hofmann, *Lat. Gramm.*, p. 283; cf. l'exposé des diverses hypothèses proposées dans W. Gebert, *Limes, Untersuchungen zur Erklärung des Wortes u. zu seiner Anwendung, Bonner Jahrbücher*, CXIX, 1910, p. 200-205.

4. Sur ce type d'adjectifs et d'autres formes substantivées, cf. A. Ernout, *Senex et les formations en -k- du latin, B. S. L.*, XLI, 1940, p. 107.

5. Cf. P. F. 240 L., *Limis obliquus, id est transuersus, unde et limina. Limites in agris nunc termini, nunc uiae transuersae;* Isid., *Orig.* XV, 7, 8, *limina ostiorum dicta, eo quod transuersa sunt, ut limes;* 14, 2, *limites appellati antiquo uerbo transuersi. Nam transuersa omnia antiqua lima dicebant.*

6. Ed. Lachmann : Front, p. 29, 5, *limites autem appellati < transuersi > sunt a limo;* Hygin, p. 167, 17, *limites autem appellati a limo;* cf. Sic. Flac. 153, 7.

Chez Tite-Live, *limes* est un chemin secondaire rejoignant une route ; cf. XXII, 12, 2, où Fabius, parti de Préneste, vient déboucher sur la *via Latina* : *transuersis limitibus in uiam Latinam est egressus* (*transuersis* indique la direction précise par rapport à la route) ; XXXI, 39, 5 ; XXXII, 13, 5. Dans Liv. XXXI, 24, 9, *limes* désigne la *route* extérieure aux remparts, allant du Dipylon à l'Académie, parce qu'elle s'oppose aux rues d'Athènes (*uiae, Ibid.*).

TRAMES s'oppose, lui aussi, à *uia* (cf. Cic., *Phil.* XIII, 9, 19, *Egressus est non uiis, sed tramitibus*). C'était, aux yeux des Romains, un chemin de traverse : cf. Varro, *L. L.* VII, 62, *trames a transuersus dictus* ; Isid., *Orig.* XV, 16, 10, *tramites sunt transuersa in agris itinera... dicti sunt quod transmittunt* ; *Diff.* I, 539, *tramites uero transuersa sunt in agris itinera* ; Gloss. Abol. TRI 4, *tramites : uiae incertae ; a transmeando.*

Cependant, *trames* n'est pas du tout un synonyme de *limes*. Chemin moins bien tracé (cf. la glose *tramites, uiae incertae*), étroit (cf. Justin, XLIV, 4, *tramite angusto*), à l'écart des grandes routes (Sall., *Cat.* LVII, 1, 10, *consilio uti per tramites occulte perfugeret in Galliam transalpinam*), il ne figure jamais chez les *agrimensores*. Ce n'est donc pas un terme en rapport avec la culture du sol, avec la plaine.

Il apparaît comme lié au paysage de montagne, au type même de l'Apennin coupé de ravins, d'où dévalent des torrents souvent à sec. Servius (*Ad G.* I, 108, *tramites autem sunt conualles quae de lateribus utrimque peruiae limitant montes, quae solent etiam saltus nuncupari*), en liant *trames* à *conuallis* et *saltus*, nous éclaire.

Si Varron, *L. L.* V, 20, définit *conuallis : cauata uallis*, Festus dit : *Conuallis est planities ex omni parte comprensa montibus collibusue.* Est-ce un ravin ou une vallée fermée? Ce dernier sens est souvent inexact. Dans César, *B. G.* III, 20, 4, les Sotiates ont placé leur infanterie en embuscade *in conualle.* Ils la découvrent lorsque les cavaliers romains, ayant refoulé leur cavalerie, arrivent à sa hauteur. Une charge de cavalerie en montagne est impossible. *Conuallis* ne peut être qu'un ravin perpendiculaire à la chaîne, lieu propice aux embûches et à une surprise de flanc lorsque les armées combattent parallèlement aux collines et à leur pied[1].

1. C'est une manœuvre classique et qu'exécuta Annibal à Cannes, selon Appien, *Ann.* XX ; XXVI.

Saltus, d'autre part, nous oriente ici vers un défilé boisé entre deux hauteurs.

Les emplois de *trames* vont nous montrer clairement qu'il est en liaison étroite avec la vallée boisée perpendiculaire à la montagne, où s'est creusé le lit d'un torrent. Ainsi s'explique le texte de Servius ; les *tramites* divisent le massif principal en massifs secondaires qu'ils délimitent sur leurs flancs :

Prop. III, 22, 23-24, *Clitumnus ab Vmbro | tramite (fluit)* : un ravin (mais cette vue de poète ne correspond pas exactement à la description de Pline le Jeune, *Epist.* VIII, 8).

Virg., *Aen.* VI, 676-678 : Musée répond à la Sibylle qui s'informe du séjour d'Anchise aux Enfers :

> Hoc superate iugum et facili iam tramite sistam.
> Dixit, et ante tulit gressum camposque nitentis
> Desuper ostentat ; dehinc summa cacumina linquunt.

La Sibylle doit faire l'ascension d'une colline. Du sommet, Musée lui montre la plaine où, par le *trames*, elle descendra.

Virg., *Aen.* XI, 513-516 : Énée, franchissant une montagne, s'approche de la ville. Turnus lui prépare une embuscade au pied de la chaîne,

> Ipse (sc. Aeneas) ardua montis
> Per deserta iugo superans aduentat ad urbem.
> Furta paro belli conuexo in tramite siluae.

Ce *trames* se trouve dans une étroite vallée, boisée et encaissée (cf. v. 522, *Est curuo anfractu uallis* ; 525, *angustaeque ferunt fauces aditusque maligni*).

Prop. III, 13, 44 :

> Et si forte meo tramite quaeris auem,

le dieu Pan s'offre à descendre de son roc (cf. v. 45, *de rupe*) pour aider le chasseur qui monte vers lui.

Ces exemples sont empruntés à la poésie, parce que le sens de *trames* s'y éclaire des détails du contexte. La prose, dans sa sécheresse, est moins révélatrice, cf. Sall., *Cat.* LVII, 1 ; *Jug.* XLVIII, 2 ; mais Cic., *Phil.* XII, 11, 26, *in Apennini tramitibus*. Deux textes toutefois, bien qu'ils ne concernent pas directement la montagne, sont précieux : dans Ov., *Fast.* III, 13, *uentum erat ad molli*

decliuem tramite ripam, c'est le sentier en pente douce qui conduit à la grève. Dans Suét., *Aug.* XVI, Auguste, suivant la route côtière en surplomb de Locres à Regium, descend sur le rivage pour y voir deux trirèmes qu'il croyait siennes et qui étaient à Sextus Pompée. Pour n'être point pris, il dut s'enfuir *per deuios tramites*, par les sentiers grimpant de la plage sur les hauteurs. Notons, enfin, que l'*altum... tramitem Suburae* de Mart. X, 20, 5, est le *Cliuus Suburanus*.

Trames est donc un chemin ou plutôt un sentier de montagne qui permet de gagner les sommets en remontant les ravins perpendiculaires à la chaîne, donc à la route des crêtes chère aux Romains comme à leurs prédécesseurs[1]. Il permet ainsi la traversée la plus directe de la montagne. Peut-être faut-il abandonner les étymologies fondées sur *meare*[2] et songer à rapprocher le mot de *mons*, dont on a une forme sans nasale dans l'ἄπαξ *maitim*.

Le sens premier peut s'affaiblir parfois jusqu'à se rapprocher de celui de *limes* (cf. les explications de *limes* par *limus*, *transuersus*, et de *trames* par *transuersus*, *transmeare*). Tacite emploie *trames* pour une chaussée de Germanie permettant la *traversée* de marécages, appelée *pontes longi* (*Ann.* I, 63, 5, *Angustus is trames uastas inter paludes*) ; mais c'est là encore un chemin encaissé entre des hauteurs (*Ibid.*, *circum siluae paulatim accliues*).

B) Les routes.

La vie dans les vallées et les plaines, liée à la culture du sol par des populations sédentaires, pouvait se contenter, à l'origine, d'ébauches de voies de communication ; le commerce de bourg à bourg, de ville à ville, la pratique des échanges dans le *forum* ou marché exigèrent bientôt des routes.

VIA, apparenté à *uehere*, de **wegh-* « aller en char », est la route carrossable ; cf. Varro, *R. R.* I, 2, 14, *Rustici etiam nunc quoque uiam ueham appellant propter uecturas* ; P. F. 458 L., *Veia apud Oscos dicebatur plaustrum ; inde ueiari stipites in plaustro et uectura ueiatura* ; Isid., *Orig.* XV, 16, 4, *uia est qua potest ire uehiculum et*

1. Les lignes de vallées ne furent pas empruntées primitivement par suite de leur incommodité : gués multiples à franchir, forêts, défilés suspects. Les faits sont bien prouvés pour les populations préhistoriques par N. Schumacher, *Siedlungs-und Kulturgeschichte der Rheinlände*, I, *Die vorrömische Zeit*, Mayence, 1922, p. 89 sq. ; les premières voies suivaient les lignes de partage des eaux.

2. Leumann-Hofmann, *Lat. Gramm.*, p. 161 ; A. Ernout-A. Meillet, *Dict. étym.*, s. v. *trames*.

uia dicta a uehiculo(rum) incursu. De là *biuium*, l'embranchement d'un chemin secondaire, *triuium*, la bifurcation, *quadriuium*, le carrefour, ces deux derniers remplacés en bas latin par *furca* et *quadrifurcus*.

Si les chemins de terre et les routes secondaires sont l'affaire des populations locales, seul l'État (ou parfois une collectivité) peut assumer la lourde charge de la création et de l'entretien d'un réseau routier pour satisfaire aux besoins administratifs et stratégiques. Aussi voyons-nous, dès l'époque de la loi des XII Tables, le gouvernement édicter des règles strictes : *Digest.* VIII, 3, 8, *Viae latitudo ex lege XII Tabularum in porrectum octo pedes habet, in anfractum (id est ubi flexum est) sedecim* ; deux voitures devaient pouvoir s'y croiser, *Digest.* VIII, 3, 1.

Comme de nos jours les routes, les *uiae* comportaient plusieurs catégories suivant leur nature et leur usage, distinguées dans leurs appellations[1] : les **uiae priuatae**, appartenant aux particuliers ou indivises, desservaient les domaines les plus importants. Les **uiae uicinales**, servant aux communications entre les *uici*, s'embranchaient sur les **uiae publicae**, les « routes nationales ». Ces dernières portaient le nom des magistrats qui les avaient conçues et fait exécuter ; aussi s'appelaient-elles également **uiae praetoriae** ou **consulares**. La nature de la **uia militaris** n'est pas exactement déterminée : sans doute est-ce une route spéciale d'intérêt stratégique, construite aux frais du trésor militaire et ainsi dénommée pendant la période des opérations[2]. **Compendiaria** (*sc. uia*) est un raccourci (Sen., *Apocol.* XIII, 12 ; cf. Amm. Marc. XV, 10, 2, *uias compendiarias*).

Il arrive que la route prenne le nom d'**AGGER** par suite de certaines particularités d'ordre technique : ainsi la chaussée de terre et de rondins jetée par Germanicus à travers les marécages de Germanie, Tac., *Ann.* I, 61, 2[3]. Dans Virg., *Aen.* V, 273, *uiae deprensus in aggere serpens*, *agger* désigne la chaussée, en tant qu'amoncellement de matériaux (dallage ou empierrement) selon la technique romaine. Servius *ad loc.* (repris mot pour mot par

1. Sur ces distinctions, cf. A. Grenier, *Manuel d'archéologie gallo-romaine*, II, Paris, A. Picard, 1934, p. 2-3 ; 6.

2. Cf. A. Grenier, *op. cit.*, II, p. 4 et 5.

3. Cf. l'expression *pontes longi*, *Ibid.*, I, 63, 3, et *podul* « pont, charpente », nom des rues primitives de Bucarest, établies en terrain marécageux, que la *Calea Victoriei* conserva jusqu'en 1877.

Isid., *Orig.* XV, 16, 7, qui substitue *stratae* à *uiae*) explique : *agger est media uiae eminentia, coaggeratis lapidibus strata.* Seuls les poètes de la basse latinité usent d'*agger* au sens de *uia*, cf. Sid. Apol., *carm.* XXIV, 5 ; Rut. Namat. 39, *Aurelius agger.*

A partir du IIIe siècle ap. J.-C., *uia* subit la concurrence de **STRATA** (*sc. uia*), expression technique qui désignait primitivement, parmi les *uiae*, celles seules qui étaient pourvues d'un revêtement : cf. Liv. XLI, 27, 5, *uias sternendas silice ; C. I. L.* IX, 442, etc., et la charge de la *stratura uiarum* (Suét., *Claud.* XXIV, 4) ; P. F. 185 L., *delapidata lapide strata* ; cf. Isid., *Orig.* XV, 16, 2. Le mot apparaît d'abord sur les bornes milliaires de la première moitié du IIIe siècle[1], dans les textes littéraires à la fin de ce siècle et au suivant, Juvenc. I, 314 ; Eutrop. IX, 9, etc. Son aire d'expansion fut considérable, comme l'indiquent la toponymie de la Gaule (cf. les *Estrée*, *Estrade*, etc. ; cf. Ch. Rostaing, *Les noms de lieux*, Paris, Presses univ., 1945, p. 94), les langues romanes (ital. *strada*, *stradale* « chemin », roum. *strada* « rue », etc.) et les emprunts du germanique (all. *Strasse* ; angl. *street*).

DEVERTICVLVM est en liaison avec *diuortium* « embranchement de route » : Liv. XLIV, 2, *prope diuortium itinerum* ; Isid., *Orig.* XV, 16, 11, *diuortia sunt flexus uiarum*[2], *hoc est uiae in diuersa tendentes. Eadem deuerticula sunt, hoc est diuersae et diuisae uiae, siue semitae transuersae, quae sunt a latere uiae.*

Le *deuerticulum* n'est pas une route, mais il n'existe pas sans elle, car elle lui sert de point de départ, cf. Cic., *In Pis.* XXII ; Frontin, *Aqu.* V, 4, où il prend sur la *uia Praenestina.* Mais il ne relie pas non plus nécessairement deux voies principales, et peut être sans issue. En particulier, c'est le chemin qui, à partir d'une grand'route, dessert une propriété. Dans Térence, *Eun.* 635, Phédria se rend à sa maison de campagne, suivant la route, et s'arrête à la traverse qui y conduit pour réfléchir (*Vbi ad ipsum ueni deuerticulum constiti*). Néron (Suét., *Nero* XLVIII, 4, *ut ad deuerticulum uentum est*)[3] emprunte un chemin de ce genre pour gagner

1. Cf. V. Chapot, *Dict. Ant.*, IX, 782, s. v. *uia.*

2. Pour le sens de *flexus* « bifurcation », cf. Cic., *Ad Att.* XVI, 13 a, 1, et l'expression *flectere iter.* Pour les stations dénommées *Ad Flexum* (cf. Patsch, *R. E.*, VI², 2743 ; Geisau, *Ibid., Suppl.* III, 526), il peut s'agir aussi bien d'un tournant de la route ; cf., en faveur de ce sens, A. Grenier, *Manuel*, II, p. 260.

3. A noter la similitude des formules de Térence et de Suétone qui dénote une expres-

son *suburbanum* situé entre la *uia Salaria* et la *uia Nomentana.*

C) La *limitatio.*

Les règles strictes auxquelles étaient soumises les opérations de morcellement de terrains ont été maintes fois exposées[1]. La *limitatio*, l'établissement du cadastre (cf. *limitari* « diviser en parcelles »), est une pratique officielle ; elle a lieu lors de la fondation d'une colonie ou à l'occasion d'une loi agraire concernant l'*ager publicus* ; elle exige un personnel spécialisé, appliquant des règlements immuables ou peu s'en faut, codifiés en des manuels compilés plus tard par les *Agrimensores*, ayant son vocabulaire technique propre, inconnu dans une large mesure du paysan.

Le territoire était partagé suivant un tracé de chemins formant un quadrillage[2]. Les Romains attribuaient cette technique aux Étrusques. On pourrait aussi bien l'affirmer comme indo-européenne, à voir les quadrillages sûrement celtiques des champs de Grande-Bretagne révélés par la photographie aérienne[3]. Reconnaissons plutôt que le chemin rectiligne est caractéristique de tout lotissement, comme les rues se coupant à angle droit le sont de toute ville nouvelle bâtie sur les plans d'un architecte (cf. le Pirée et les villes hellénistiques).

Chacun de ces chemins de terre, quelle que fût sa largeur et sa direction, était un **LIMES** : cf. Frontin, *Agr.* 28, 6, *primo duo limites duxerunt, unum ab oriente in occasum quem uocauerunt decumanum, alterum a meridiano ad septemtrionem quem uocauerunt cardinem...* ; Pline, *N. H.* XVIII, 236, *qui ita limes per agrum curret, cardo appellatur.*

Les *limites* avaient des noms divers destinés à distinguer toutes ces voies parallèles et transversales : les deux principaux étaient le *cardo*, N-S, et le *decumanus*, E-W[4]. *Cardo* « le gond » désigne le *limes* charnière. L'explication de *decumanus* par la croix qu'il

sion du langage courant. Dans Suétone, il ne semble pas s'agir d'une route reliant les deux *uiae*, mais d'un chemin de desserte.

1. Cf. A. Grenier, *Manuel*, II, p. 13-15 ; R. Cagnat, *Dict. Ant.*, VI, 1255 sq., s. v. *limes* ; A. Schulten, *R. E.*, IV², 2314-2316, s. v. *decumanus* ; W. Gebert, *Limes...*, p. 168-172.

2. Cf. les traces nettes dans certaines régions d'Italie (sur la carte de A. Grenier, *Manuel*, II, p. 17, d'après P. Ducati, *Storia di Bologna*, p. 359, fig. 151) et en Normandie (L. Musset, *Arpentage antique en Normandie*, *Rev. archéol.*, XXVII, 1947, p. 31-51).

3. A. Grenier, *Manuel*, II, p. 21, n. 4.

4. De largeur variable suivant le terrain à lotir. Il arrive que leur orientation soit différente, ainsi dans l'*ager Campanus*, Hyg. 170, 15 ; cf. Servius, *Ad G.* I, 126.

forme avec le *cardo* auquel il est perpendiculaire[1] correspond aux faits et montre la part de la théorie dans la technique romaine de l'arpentage. A. Schulten[2], d'après Sic. Flac. 153, 17, *cum ergo limites a mensura denum actuum decimani dicti sunt*, rattache *decumanus* à l'*actus*. Hypothèse peu satisfaisante : l'*actus* a 4 pieds comme lieu de passage (Varro, *L. L.* V, 34, etc.) ; une largeur de 10 *actus*, soit 40 pieds, correspond seulement à une largeur exceptionnelle du *decumanus* qui, suivant les *agrimensores*, varie de 12 à 40 pieds[3]. Les chemins parallèles au *decumanus* reçurent le nom de *limites prorsi* (cf. P. F. 340 L.), ceux parallèles au *cardo* celui de *limites transuersi* (et cet usage de *limes* en un sens général montre qu'il n'est pas un terme technique né de la centuriation). En raison de leur importance, le *decumanus* et le *cardo* furent dits *cardo maximus* et *decumanus maximus*, lorsque, par simplification, tous les chemins parallèles furent appelés, suivant leur direction, *cardines* ou *decumani*.

Ces *limites* n'avaient pas tous le même rôle et leur largeur différait. Chaque 5e *limes* en partant du *cardo* ou du *decumanus* est dit, d'après son rang, *limes quintarius* (Hyg. 174, 13 sq.) ; d'après son usage ou sa largeur, *limes actuarius* (Hyg. 168, 10 sq. ; 194, 11). Les *limites* intercalaires sont *linearii* (Hyg. 168, 13) pour leur étroitesse, mais ce ne sont pas de simples limites idéales, puisqu'ils sont aussi dits *subrunciui* « chemins sarclés » (Hyg. 120, 21, *subrunciuos minime patentes* ; Pallad. I, 43, 3). Le mot est proprement italien[4], et oppose le chemin simplement débarrassé de ses ronces au *limes* bien entretenu.

Sauf *subrunciuus*, ce vocabulaire appartient à la langue des arpenteurs. Les colons à qui étaient assignées les terres n'usaient que des termes ruraux, *actus*, *limes*, *uia* : dans de nombreuses régions, les grandes routes servaient de base aux mensurations du cadastre, ainsi à Anxur où la *uia Appia* fut prise pour *decumanus* ; elle resta pour eux la *uia*.

Les *agrimensores* avaient coutume de préciser les *limites* d'après

1. *Agr.* 367, 2, *qui pro eo quod formam X faciat decumanus est appellatus ; ager enim bis diuisus figuram denarii numeri efficiet ;* Isid., *Orig.* XV, 14, 4.
2. *R. E.*, IV², 2314, s. v. *decumanus*.
3. Cf. W. Gebert, *art. cité*, p. 170.
4. Cf. Hyg. 168, 13, *reliqui medii limites linearii appellantur, in Italia subrunciui ;* 169, 5, *In Italia itineri publico seruiunt sub appellatione subrunciuorum, habent latitudinem pedum VIII*.

la nature du terrain, l'orientation, le voisinage. Le *Liber coloniarum* (*Agr.* 247-249) en donne une liste abondante qui révèle le caractère artificiel de ces dénominations. Ils sont appelés

d'après l'orientation :

limites austrinales (en direction du midi) ; *l. septentrionales* (en direction du nord) ; *l. temporales* (*qui cursum solis secuti sunt* GP, p. 248, orientés d'est en ouest).

d'après l'importance :

l. egregii (sans doute marqués du *terminus egregius* ; cf. 340, 24, *terminus egregius, qui et robustus, quinquepedalis* ; peut-être le *cardo* et le *decumanus* eux-mêmes) ; *l. actuarii* ; *l. intercisiui* (servant à la division intérieure de l'*ager*) ; *l. lineares* (ou *linearii*) ; *l. maximi* ; *l. perpetui* ; *l. regales* (quand il s'agit d'une *uia publica*, qui peut être dite *regalis*, cf. Sic. Flac. 146, 2 ; c'est la traduction d'ὁδὸς βασιλικὴ, la route royale, c'est-à-dire la grand'route, et l'on sent ici l'influence du vocabulaire des arpenteurs orientaux) ; *l. solitarii* (pour le passage d'une seule personne?).

d'après leur rang :

l. quintarii ; *sextanei* ; *nonani* ; *undecimani* ; *duodecimani*.

d'après leur état :

l. cultellati « nivelés » (pas d'autre ex., mais cf. Frontin 273, *cultellamus ergo agrum eminentiorem et ad planitiam redigimus in aequalitatem*) ; *l. subrunciui*.

d'après la forme de l'*ager* :

l. diagonales (suivant le diamètre N-S d'un *ager* circulaire, cf. 225, 8) ; *l. tessellati*, correspondant à l'*ager tessellatus* « en mosaïque », cf. 247, 9.

d'après le lieu :

l. praefecturales (tracés sur un territoire étranger assigné à une colonie) ; *l. colonici* (cf. *colonicus ager*, Front. 35, 14, etc.).

d'après la direction :

l. Gallici (en direction de la Gaule, dans l'*ager Adrianus* en particulier et d'autres aux confins de la Cisalpine, cf. 227, 12, etc.) ; *l. maritimi*, en direction de la mer, cf. Frontin, 30, 3 ; *l. montani*, en direction de la montagne, cf. *Ibid.*[1].

1. Nous ignorons le sens précis des *passiui limites* donnés sans indication, p. 249.

III. La vie urbaine

A) Emploi des termes ruraux.

VIA. La rue ne fut bien souvent à l'origine que le prolongement de la route[1], et toutes deux portent le même nom dans l'antiquité gr. ὁδός, lat. *uia.* La rue n'était qu'un défilé tortueux entre les maisons, et pendant longtemps seules eurent à Rome droit au titre de *uiae* la *Sacra Via* et la *Noua Via*[2], dont le nom même, par la place donnée à l'adjectif, semble indiquer qu'elles n'appartenaient pas originairement au réseau urbain[3]. Plus tard, la *Via Flaminia*, la *Via Nomentana*, la *Via Ostiensis*, etc., désignent la partie intra-muros des routes ainsi nommées : selon Liv. X, 23, 12 ; 47, 2, la *Via Appia* débutait dans Rome même.

Via se détacha entièrement de son sens de « route » lorsque ses noms ne rappelèrent plus son origine rurale : *uia Tecta, Fornicata, Recta*, etc. L'évolution s'achève lorsque la partie urbaine de la *Via Flaminia* reçoit le nom de *uia Lata* (*C. I. L.* XV, 7186 ; 7187 ; cf. Platner-Ashby, *op. cit.*, p. 564). *Via* n'appartient plus alors au réseau général de communication avec la banlieue et la province, mais au réseau proprement urbain et désigne toute rue, quelle que soit sa largeur, cf. Liv. XXIV, 47, 3, à Arpi, *angustisque uiis* ; XXV, 11, 16, à Tarente, *planae et satis latae uiae.*

VICVS est la rue, et jamais la route de campagne, parce que la racine **weik-*, **woik-*, **wik-* indique un groupement humain[4]. Dans l'Italie romaine, c'est un établissement rural, un bourg campagnard qui s'oppose à l'habitation isolée[5]. Or, le noyau central d'une ville prolifère par l'adjonction de quartiers suburbains, les *uici urbani* (cf. Fest. 461 L.), qu'elle englobe peu à peu[6]. Mal-

1. Cf. R. Capot-Rey, *op. cit.*, p. 67.

2. Cf. Platner-Ashby, *A topographical Dictionary of ancient Rom*, Oxford, 1929, p. 361, 456.

3. Cf. J. Marouzeau, *Ibam forte Via Sacra, Mélanges P. Thomas*, p. 512-516.

4. C'est une organisation de chefs de maisons, un clan, cf. A. Ernout-A. Meillet, *Dict. étym.*, s. v. *uicus*, et la forme τριχαί(ϝ)ικες « aux trois tribus », épithète des Doriens dans *Od.* XIX, 177.

5. Cf. la forme dialectale *uēcos*, A. Ernout, *Éléments dialectaux...*, p. 242-243.

6. Sur *uicus*, cf. J. Zeller, *Vicus, platea, platiodanni, A. L. L. G.*, XIV, 1905, p. 301 ; E. Pottier, *Dict. Ant.*, IX, 854-865 ; P. W. Harsh, *Angiportum, platea and uicus, Class. Phil.*, XXXII, 1937, p. 50-54. Voir aussi la liste de 105 *uici* relevés par Platner-Ashby, *op. cit.*, p. 570-580, dans la majorité desquels P. W. Harsh, p. 51, veut reconnaître des noms de quartiers et non de rues.

gré l'absence initiale de toute règle d'urbanisme, il semble bien qu'une rue dût préexister à la construction des immeubles et des maisons particulières d'un quartier, s'embranchant sur la *uia* primitive. De part et d'autre s'élevèrent des habitations, si bien que *uicus* désigna tout naturellement l'agglomération (le quartier) et la rue qui la traversait[1].

Le sens de « rue » (cf. Donat, *Ad Aen.* II, 364, *uias, quae aliter uici appellantur*) est ainsi relativement récent. Si l'on ne peut choisir entre les deux sens dans Plaute, *Curc.* 482 (*uicus Tuscus*) et *Merc.* 665 (de même dans Suét., *Claud.* XVIII, 2), l'expression *in uico Longo* (Liv. X, 23, 6) concerne la seule rue. En dépit de son étroitesse et de ses détours[2], le *uicus* est une grande artère que le Romain oppose à *angiportus* ; Cic., *Mil.* XXIV, 64, *nullum in urbe uicum, nullum angiportum esse dicebant, in quo non Miloni conducta esset domus* « pas une rue, pas une ruelle... ». D'autre part, il fut longtemps distinct de la *uia* urbaine ; cf. César, *B. C.* I, 27, 3-4 : à Brindes, Pompée, afin de retarder l'avance de César des remparts au port, barricade les rues et les avenues (*uicos plateasque*) et coupe de fossés les « routes » (*uiis*, c'est-à-dire la partie intra-muros des routes venant de l'extérieur).

CLIVVS peut être compté parmi les termes ruraux[3] ; il indiquait seulement une particularité de la route (cf. le *cliuus Aricius* avant d'arriver à Aricie, Mart. II, 19, 3), une montée qui peut être en lacets (Isid., *Orig.* XV, 6, 5, *cliuosum... ascensum dicimus siue flexuosum* ; 16, 13, *cliuosum, iter flexuosum*).

Aussi toute rue en pente peut-elle être un *cliuus* : cf. l'identité de *Cliuus Patricius* et *Vicus Patricius* (Platner-Ashby, *op. cit.*, p. 124, 576) ; *Cliuus Salutis* et *Vicus Salutis* (*Ibid.*, p. 125) ; *Cliuus Scauri* et *Vicus Scauri* (*Ibid.*, p. 125) ; *Cliuus Triarius* et *Vicus Triarius* (*Ibid.*, p. 126). Pour *Cliuus Sacer* = *Sacra Via*, cf. Hor., *Od.* IV, 2, 35 ; Mart. I, 70, 5 ; IV, 78, 7. Un des dieux indigètes protégeait les *cliui*[4].

1. Inversement, dans les villes modernes, la rue principale d'un quartier prend son nom, preuve nouvelle de leur étroite association.

2. Juv. III, 236-237, *arto | uicorum in flexu ;* VI, 78, *per angustos uicos ;* Suét., *Nero*, XXXVIII, 3, *angustiis flexurisque uicorum ;* Tac., *Ann.* XV, 38, 4, *enormibus uicis*, etc. ; cf. la traduction par στενωπός, pour le *uicus Longus*, Plut., *De Fort. Rom.* X, ἐν δὲ τῷ μακρῷ στενωπῷ ; pour le *uicus Patricius*, Plut., *Q. Rom.* III, πατρικίῳ στενωπῷ ; cf. Platner-Ashby, *op. cit.*, p. 575-576.

3. G. Devoto, *Storia*[2], p. 31.

4. Cf. Aust, *R. E.*, VI[1], 58, s. v. *Cliuicola*.

SEMITA. Sans doute Rome fut-elle, à l'origine, coupée de sentiers zigzagant d'un domaine à l'autre, surtout dans ses quartiers périphériques, car le souvenir en est resté dans l'*Alta Semita*, la rue qui longeait au nord-est le sommet du Quirinal (cf. Platner-Ashby, *op. cit.*, p. 4). Mais c'est par image que Cicéron use du mot pour opposer, dans une généralisation excessive, les ruelles de Rome, ville de collines (*De lege agr.* II, 35, 96, *non optimis uiis, angustissimis semitis*), aux rues de Capoue, cité de plaine. L'*alta Suburani... semita cliui* de Mart. V, 22, 5, est une formule poétique (dans X, 20, 5, il le nomme *altum... tramitem Suburae*).

Semita ne paraît pas avoir désigné à l'époque impériale (ni même, selon nous, dans le dernier siècle de la république) une voie étroite de la ville. La référence de *Cod. Iust.* VIII, 10, 11[1], que donne J. Carcopino[2] pour justifier l'existence des *semitae*, concerne toutes les voies urbaines sans exception. D'ailleurs, l'écartement de dix pieds que prescrit la loi s'entend non de la voie elle-même, mais de la distance entre les avancées extrêmes de deux balcons se faisant face ; de 2^{m}90, chiffre donné par J. Carcopino, la ruelle passe ainsi à une largeur de 4 mètres environ. Ce n'est plus une *semita*.

L'ancienne piste étroite qui, tracée par le cheminement des piétons, longeait la route suivie par les animaux et les véhicules devint en ville le trottoir, *semita*, dont l'existence nous est affirmée dès 295 ; Tite-Live nous dit des édiles de cette année : *semitamque saxo quadrato a Capena porta ad Martis strauerunt*, X, 23, 4. Or, mentionnant le dallage de cette même voie Appia en 293, du temple de Mars, cette fois, à Bovillae, il use de l'expression *uia... perstrata est*. La *uia Appia*, construite dès 312, ne peut être une *semita*, même sur un bref parcours aux portes de la ville, car c'était la route d'Italie la plus fréquentée. Le premier texte concerne sans aucun doute l'établissement d'un trottoir rendu nécessaire par l'intensité du trafic dans le faubourg entre l'Aventin et le Coelius. A l'époque de Plaute, la pratique en était courante et le terme commun en ce sens : *Merc.* 115-116, Acanthion parle de jeter sur la chaussée (*in uiam*) les piétons qui lui barrent la route sur les trottoirs encombrés (*plenis semitis*) ; cf. *Trin.* 481 ; *Curc.* 284. Pétrone, IX, 1, campe un personnage attendant sur le bord

1. Et non 12, éd. P. Krüger, Berlin, Weidmann, 1892.
2. *La vie quotidienne à Rome...*, Paris, Hachette, 1939, p. 64.

d'un trottoir (*in crepidine semitae*). Dans Sén., *Epist.* LXIV, 10, *equo desiliam, caput adoperiam, semita cedam,* les triples honneurs dus au consul que l'on croise ne sont pas simultanés comme le comprend l'éd. G. Budé en traduisant : « je céderai le passage ». *Equo desiliam* et *semita cedam* se rapportent manifestement à deux circonstances différentes : « (si je suis à cheval), je sauterai à bas... ; (si je vais à pied), je lui céderai le trottoir[1] ».

* * *

Deux termes qui ne désignent pas expressément des voies de passage au sens strict soulignent combien les Latins, s'installant à la ville, avaient gardé leur mentalité paysanne.

FORVM était l'enceinte close de la maison indo-européenne[2], telle qu'elle existe encore, palissadée, dans les pays slaves. Puis ce fut un emplacement quelconque réservé aux marchés et foires, indépendant bien souvent de tout lieu habité, autour duquel se créa le bourg, cf. les nombreux *Forum* de la toponymie.

AREA est rapproché par les Latins de *arescere* : Varro, *L. L.* V, 38, *Vbi frumenta secta ut terantur arescunt, area ; propter horum similitudinem in urbe loca pura areae* ; P. F. 104 L., *Area proprie dicitur locus uacuus, quasi exaruerit et non possit quicquam generare.* L'étymologie varronienne est dictée par le rôle de l'*area* rurale, celle de Paul par le sens général. En fait, *area* est, dans une propriété, l'espace qui n'est ni bâti ni cultivé. Le texte de Florentinus, *Digest.* L, 211, *Locus uero sine aedificio in urbe area, rure autem ager appellatur,* ne vaut que par le contexte. Le juriste ajoute, en effet : *Idemque ager cum aedificio fundus dicitur* et distingue ainsi deux types de la propriété rurale : l'*ager*, les terres nues, sans constructions (donc sans ferme ni grange), et le *fundus* groupant en un même lieu terrains et bâtiments. En l'absence de toute construction, l'*ager* ne peut comprendre l'*area* toujours située à proximité de la grange et le blé moissonné doit être transporté pour le battage dans un autre domaine, complet celui-ci.

1. Deux autres mots désignent aussi le trottoir : *margo*, proprement la « bordure » (cf. *C. I. L.*, III, 14120, 10 ; XIV, 4012 ; Liv. XLI, 27, 5, *uias sternendas... marginandasque*), et *crepido*, proprement le « rebord » (cf. *crepida*, la semelle), Val. Max. IV, 3, *ext.* 4 ; *C. I. L.*, V, 2116 ; IX, 442, etc.

2. Cf. A. Meillet, *Esquisse d'une histoire de la langue latine*[5], 1931, p. 78.

Ager n'englobe donc pas l'*area* qui fait corps avec l'*aedificium*.

En réalité, *area* a remplacé *forum* passé au sens de « marché, place ». Le *Forum* appartient désormais à la collectivité[1]. L'*area* est un lieu privé qui n'existe jamais séparé d'un bâtiment. C'est l'emplacement non cultivé devant la ferme — où, en particulier, a lieu le battage du blé — d'où la restriction de sens postérieure d' « aire pour le battage ».

L'usage en demeure dans les villes, même quand toute vie paysanne en disparaît. Si l'exiguïté et la cherté du terrain contraignent à construire les maisons en bordure immédiate des rues, elles sont aussi élevées en retrait, séparées de la voie par une *area* (cf. Pline, *Epist.* II, 17, 4, etc. ; *Digest.* VIII, 2, 2, etc., pour la cour extérieure ou intérieure d'une maison privée). C'est le cas des temples précédés de leur cour, cf. *area Apollinis, Capitolina, Concordiae, Saturni, Volcani*[2]. Temple et *area*, maison et *area* sont propriété indivise, et l'*area* n'est pas une place publique. En bordure du Forum même, le temple de Saturne possède une *area*, en retrait du *Cliuus Capitolinus* (Platner-Ashby, *op. cit.*, p. 50).

Area désigne enfin, par analogie, tout terrain non bâti (cf. Vitr. I, 7, 1, *area ubi forum constituatur eligenda proxime portum*), comme, par exemple, l'emplacement des maisons détruites, Liv. IV, 16, 1, et les espaces libres dont la création fut imposée aux propriétaires après l'incendie de Rome pour éviter la propagation du feu, Tac., *Ann.* XV, 43, 1. Mais, en ce sens encore, il s'agit de propriétés particulières.

B) Termes proprement urbains.

FVNDVLA « impasse, cul-de-sac », cf. Varro, *L. L.* V, 145, *in oppido uici a uia,... fundulae a fundo, quod exitum non habent et peruium non est.* Étymologie possible, mais, si l'on rapproche *fundulus*, le caecum (gr. τυφλὸν ἔντερον), ainsi nommé, selon Varron, *L. L.* V, 111, *quod... ex una parte sola apertum*, on serait tenté d'y reconnaître plutôt une image et de dériver *fundulus* et *fundula* de *funda* (cf. A. Ernout-A. Meillet, *Dict. étym.*, s. v. *funda*).

Ce mot se prête, en effet, à des emplois figurés : bague avec chaton (Pline, *N. H.* XXXVII, 116 ; cf. le sens identique de σφενδόνη,

1. Le sens de « cour » de maison particulière est postérieur et n'est qu'une image, cf. Pline, *N. H.* XXXIV, 17, *mox forum et in domibus factum.*

2. Dix-sept noms d'*areae* ont été relevés par Platner-Ashby, *op. cit.*, p. 47-51.

Eur., *Hipp.* 862 ; Platon, *Resp.* 359 e, etc.), sacoche (Macr., *Sat.* II, 4, 34), filet en forme de nasse (Virg., *G.* I, 141, etc.). C'est la même image que l'on retrouverait dans *fundula* « impasse ».

ANGIPORTVS « ruelle » figure parmi les prétendues traces du séjour des Latins dans les palafittes de la plaine du Pô et de l'Émilie[1]. Cette théorie appelle de sérieuses réserves, puisque les historiens eux-mêmes ne sont pas d'accord pour identifier les Latins avec les terramaricoles[2]. Les linguistes cherchent en vain dans la toponymie de l'Italie du Nord la marque des peuples qui se seraient plus tard installés dans le centre de la péninsule[3] et tous les noms de lieux latins y sont contemporains de la conquête sur les Gaulois ou postérieurs. Enfin, l'explication de G. Bonfante et G. Dumézil pour les exemples qu'ils donnent n'est pas la seule possible, et le recours à la vie dans les terramares n'est pas nécessaire[4].

Le sort d'*angiportus* est lié à celui de *portus*. Pour G. Bonfante[5], *portus* et ses correspondants indo-européens remontent à un mot signifiant « gué, passage par eau ». Le sens de « porte de la maison » s'expliquerait parce que l'entrée de la cité passait alors nécessairement sur un plan d'eau. Malheureusement, il n'est autorisé que par une erreur de Festus[6].

1. Cf. G. Bonfante, *art. cité* ; point de vue repris par G. Dumézil, *Jupiter, Mars, Quirinus*, p. 126-127. Contre cette théorie, cf. G. Patroni, *Pretesi indizi di costumi palafitticoli dei prischi Latini, Rendiconti del reale Istituto Lombardo di scienze e lettere*, LXXII, 1938-1939, p. 16-24.

2. Cf. A. Piganiol, *Histoire de Rome*, coll. Clio, 1946, p. 4.

3. Cf. G. Alessio, *Concordances toponymiques sicano-ligures*, *Onomastica*, II, 1948, p. 186.

4. I) Pourquoi *fundus* aurait-il été à l'origine un « fond de vallée *inondée* » (G. Dumézil, p. 126 ; c'est nous qui soulignons)? Le terrain marécageux ne se prête pas à la culture. II) *Pagus* « canton » (G. Bonfante, p. 57) peut s'expliquer soit par le bornage du district à l'aide de pieux, soit par la protection d'un groupement humain derrière une palissade. De même, si l'on doit rattacher *murus*, *moenia* à **mairya* (germ. du N.-O.) « pieu », on peut tout aussi bien rapporter ces termes à une enceinte terrestre palissadée, comme en élevèrent les pionniers d'Amérique ou les noirs d'Afrique, et dont le souvenir est peut-être demeuré dans les *Saepta* de Rome. III) Le prétendu passage de *uadere* « passer à gué » à « aller », supposé par *uadum* « gué », vha. *wat* « gué », n'est pas dû à la vie dans les palafittes. La racine possédait une valeur générale, cf. indo-ir. *gātú* « voie » (menant au ciel), exactement « ce qui permet d'aller » (cf. E. Benveniste, *Noms d'agent et noms d'action...*, p. 87). Le passage de la terre ferme aux habitations sur pilotis ne pouvait se faire que par un pont. L'existence d'un gué eût été la négation même de la protection recherchée. Tout au plus *uadum*, vha. *wat* impliquent-ils l'existence de terrains marécageux, comme c'était le cas en Germanie et dans le Latium, cf. G. Patroni, *Espanzioni e migrazioni*, *Archivio glottol. ital.*, XXII, 1940, p. 45 ; la restriction de sens concerne le seul *uadum*.

5. *Art. cité*, p. 64-65 ; cf. G. Dumézil, p. 126.

6. Fest. 339 L., *Portum in XII pro domo positum omnes fere consentiunt : Cui testimo-*

Sans doute de nombreux termes appartenant à la racine **prtu-* indiquent-ils un point de passage ou d'atterrissage par eau : gaul. *ritu-* « gué[1] », vha. *furt*, angl. *ford*, vieux scand. *fjördhr* « fjord », lat. *portus*. Mais le premier sens est celui de « passage », et c'est à partir de lui que s'expliquent, « par le hasard des circonstances locales[2] », la dispersion des sens de « porte » (lat. *porta*), de « gué », de « pont » (av. *pərətu* « pont, passage ») et de « port ». Le gr. πόρος désigne le passage aussi bien par terre (Hérodote, VII, 183 ; Thuc., I, 120) que par mer (Hérodote, IV, 140, etc.). La restriction de sens de *portus* ne présente pas de difficulté si l'on envisage l'arrivée par mer. C'est l'embouchure du fleuve, le « passage » qui permet de remonter, dans la mesure du possible, à l'intérieur des terres, cf. Virg., *Aen.* VII, 201, pour un mouillage dans le Tibre ; Ov., *Am.* II, 13, 10 ; *Her.* XIV, 107 ; cf. G. Patroni, *Pretesi Indizi...*, p. 21-23. C'est aussi le passage naturel entre deux promontoires à l'entrée d'une baie protégée (puis le passage ménagé entre deux jetées, cf. fr. *passe*), et, par suite, le port tout entier. Le mot *fjord* offre une restriction analogue : c'est la passe entre deux côtes rapprochées et abruptes, par laquelle on gagne l'intérieur des terres, et non pas un gué. Le rapport secondaire de *portus* avec le passage par eau est dû au contact avec la mer. *Angiportus* n'est donc pas une trace du séjour des Latins dans les palafittes.

Le premier élément du mot est un adjectif disparu, **angus* (cf. A. Ernout-A. Meillet, *Dict. étym.*, s. v. *ango*), dont on peut rapprocher la forme à élargissement en *-s- anxus* de Priscien, *G. L. K.* II, 525, 1. Le second élément est moins clair parce qu'à côté d'*angiportus, us*, m., on rencontre *angiportum, i*, n. ; cf. Priscien, *G. L. K.* II, 262, *a portu compositum tam masculini quam neutri generis inuenitur et secundae declinationis « hic angiportus » et « hoc angiportum, huius angiporti ». Sic Plinius Secundus in I artis gramma-*

nium defuerit, is tertiis diebus ob portum obuagulatum ito. S'il arrive que *portus* désigne un bâtiment, c'est toujours un entrepôt de marchandises (cf. Platner-Ashby, *op. cit.*, p. 431, et Ulp., *Digest.* L, 16, 59) et le rapport initial avec *portus* « port » et *portare* est évident. *Pro domo* est donc une erreur de Festus que Paul a reprise en l'aggravant : *Portum frequenter maiores pro domo posuerunt.* Elle est à demi corrigée dans Ps. Placidus, 70 L., *Portum : domum uel ianuam*, qui semble avoir combiné Festus avec une autre source non corrompue. Il faut corriger le *pro domo* de Festus en *pro porta* (ou *ianua*) ; cf. Ernout-Meillet, s. v. *porta*.

1. Cf., pour les termes celtiques et les toponymes qu'ils servent à former, A. Holder, *Altceltischer Sprachschatz*, II, 1195.

2. A. Meillet, *Linguistique historique et linguistique générale*, I, p. 243.

ticae. Or, dans les textes les plus anciens, la forme neutre (avec les formes ambiguës) est la plus fréquente :

Plaute, *Asin.* 741 ; *Cist.* 384 ; *Most.* 1046 (dans le palimpseste ambrosien ; *in angiportu* BCD) ; *Persa*, 444 ; *Pseud.* 971, etc.[1] ; Térence, *Ad.* 576, 578 ; *Eun.* 845 ; *Phorm.* 891.

Le seul exemple sûr d'un thème en *-u* chez Plaute est *Cist.* 124, *ex angiportu*. On serait donc tenté de considérer la forme neutre comme la plus ancienne, d'autant plus que la forme en *-u* devient plus fréquente avec les auteurs de la fin de la République et de l'Empire : Cic., *Diu.* I, 32, 69, *uias omnes angiportusque*[2] ; Hor., *Od.* I, 25, 10 ; Vitr. I, 6, 1, etc. ; Apul., *Met.* IV, 20, 4 ; IX, 2, 1. Le passage au thème en *-u* serait-il dû à l'analogie de *portus*, comme cela semble s'être produit pour *porticus*?

Selon H. Frisk, *art. cité*, p. 292, nous aurions affaire au neutre substantivé d'un adjectif **angiportus* « ayant un passage étroit », analogue au gr. τὸ στενόπορον. Interprétation non exempte de difficultés :

I) Il faut, en ce cas, penser à un composé de *porta* et non de *portus*, car les adjectifs en *-u* sont, en latin, passés à la flexion en *-i* : cf. *tenuis*, *grauis*, *breuis*, etc. ; on ne connaît qu'un adjectif composé avec, comme second terme, un thème en *-u* : *anguimanus*, Lucr. II, 537, création purement littéraire, ce qui n'est pas le cas d'*angiportus*[3].

II) La forme neutre est gênante si on la considère comme primitive, encore bien davantage si, avec V. Pisani[4], on y voit un adjectif indécliné suivi d'un substantif décliné, ce qui suppose l'existence d'un *portum* « passage, rue », n. (de **anguportum* ; cf. aussi M. Leumann, *Glotta* XXIII, 1938, p. 88), que n'appuyent même pas les neutres *Augusto-ritum*, *Anderitum*, etc., rhabillages latins de formes gauloises. Les mots désignant le chemin dans les

1. Cf. la liste complète pour Plaute dans H. Frisk, *Zum Typus* ἀκρόπολις *in den idg. Sprachen, I. F.*, LII, 1934, p. 291 ; le *Thesaurus*, s. v., ne tient pas compte de la valeur des manuscrits, en particulier pour *Most.* 1046.

2. Cic., *Mil.* XXIV, 64, est ambigu. La correction de *angustis portis* en *angiportis* proposée par G. Landgraf (*Angiportum, A. L. L. G.*, V, 1888, p. 140), pour Cés., *B. C.* III, 70, 1, n'est pas valable. Le texte concerne une brèche sans profondeur à travers un retranchement, sens que n'a jamais *angiportus*.

3. *Domiportus* (seulement sous la forme *domiportam sc. cocleam*, Cic., *Carm. frg.* 53 (?), *ap. Diu.* II, 133), comme *herbigradus*, *Ibid.*, est un composé dont le second élément est un thème verbal, cf. οἰκόφορος.

4. *Angiportus, -um*, ἀμφιθαλές, *I. F.*, LIV, 1936, p. 38-39.

langues indo-européennes sont, en effet, du genre animé, le plus souvent féminins, sauf les deux neutres *iter* et zend *taδar* appartenant au fonds religieux avec le sens de « parcours ». Si le second élément d'*angiportus* est un adjectif, il est étonnant qu'on ne le rencontre pas chez les grammairiens et dans les glossaires en tant que tel, puisque *peruium*, par exemple, ne s'est substantivé que fort tard.

Comment, dans ces conditions, expliquer le passage au genre neutre? Attirance de la deuxième déclinaison dans la langue familière? Désir de séparer le mot de *portus*? Il serait étonnant que, si l'on devait partir de la forme neutre et expliquer *angiportus* par l'analogie de *portus*, celle-ci ne se soit pas exercée dès Plaute. Nous serions tenté d'attribuer *angiportum* à l'influence du grec de la Nouvelle Comédie que nous connaissons mal, car il est le calque de στενόπορος substantivé ; cf. l'importance de πλατεῖα dans la comédie latine et les composés neutres τὸ ἄμφοδον, τὸ ἀμφόδιον.

Le droit romain primitif réservait au propriétaire la possibilité de faire le tour de son bâtiment : Varro, *L. L.* V, 22, *ambitus circuitus*[1]*; ab eoque XII Tabularum interpretes « ambitus parietis » circuitus esse describunt* ; P. F. 97 L., *Ambitus proprie dicitur circuitus aedificiorum patens in latitudinem pedes duos et semissem, in longitudinem idem quod aedificium* ; 111 L., *Ambitus proprie dicitur inter uicinorum aedificia locus duorum pedum et semipedis ad circumeundi facultatem relictus* ; cf. Cic., *Top.* IV, 24 ; Isid., *Orig.* XV, 16, 2. Le principe postérieurement admis de la mitoyenneté supprima cette obligation, mais pendant longtemps survécurent ces étroits passages de 0^m75 à 1^m50[2], dont l'inobservation était sanctionnée par la loi des XII Tables. L'*angiportus* est spécifiquement urbain ; c'est le rapprochement excessif des maisons qui est à l'origine du mot.

Il désigne un passage étroit entre les maisons (cf. P. F. 112 L., *Angiportus iter compendiarium in oppido* ; Donat, *Ad* Ter., *Ad.* 578, *Angiportum, id est angusta et curua uia, quasi anguiportus, ut*

1. Sur l'*ambitus*, cf. Mau, *R. E.*, 1^2, 1803 ; le même « droit de pourtour » existait pour les tombeaux, *Digest.* XLVII, 12, 5.

2. Selon que l'on adopte le principe d'une séparation de 2 pieds 1/2 entre deux murs voisins ou d'une bordure libre de cette largeur au pied de chacun des murs ; la deuxième solution avait l'avantage de laisser l'espace nécessaire pour les réparations et pour le *stillicidium*, et paraît pour cela préférable.

angitia et anguitia), en opposition avec les *uici* « rues » ; cf. Plaute, *Persa* 444, *abi istac transuorsis angiportis ad forum* ; dans Cic., *Praet. Sicil.* LVII, 141, les *angiporta* débouchent dans les *uici* et les *uiae*. Ce sont des ruelles étroites[1] que l'urbaniste Vitruve oppose aux *plateae* (cf. I, 6, 8, *in faucibus angiportorum*). Térence, *Eun.* 844-846, révèle l'entre-croisement capricieux de ces ruelles par où s'enfuit Chaerea :

> ... Vbi uidi, ego me in pedes quantum queo
> In angiportum quoddam desertum, inde item
> In aliud, inde in aliud.

Sur elles s'ouvraient les portes de derrière des jardins (Plaute, *Asin.* 741 ; *Most.* 1045-1046), et leur lacis longeait maisons particulières, propriétés et *insulae* en un dense réseau. On les comptait, tant elles étaient nombreuses et semblables, pour trouver son chemin, cf. Plaute, *Pseud.* 960-961, *Hoc est sextum a porta proxumum | angiportum.* C'est seulement dans les villes de moindre importance, où ils jouaient le rôle des *uici* de la capitale, que les *angiportus* reçurent des noms, cf. à Calès, *C. I. L.* X, 4650, *ad angiportum Matutae* ; 4660, *ab angiporto aed(is) Iunonis Lucinae.*

Un seul texte, Suét., *Galba* X, 6, *per angiportum in balneas transeuntem*, suggère le sens d' « allée » à l'intérieur d'une maison particulière. Comme il s'agit de l'empereur, on peut penser à un passage privé (*peruium*).

Scolies et glossaires semblent autoriser un sens d' « impasse » : scol. Hor., *Od.* I, 25, 10, *angiportum alii dicunt uicum sine exitu* ; Gloss. IV, 405, 49, *uia sine exitu.* Mais il n'apparaît clairement dans aucun texte littéraire. Parmi les *angiportus*, certains étaient sans issue, et nous pouvons affirmer que l'*angiportus* inclut la *fundula* ; encore faut-il alors préciser par le contexte, car il n'a nullement ce sens précis à lui tout seul ; cf. Tér., *Ad.* 578, *Id quidem angiportum non est peruium.*

P. W. Harsh, *art. cité*, p. 47-48, considère qu'*angiportus* devient synonyme de *uicus*. Les exemples qu'il choisit sont sujets à caution : dans *Praet. Sicil.* LVII, 141, *ut omnibus in angiportis praedonis improbissimi statua ponatur, qua uix tuto transiri posse uideatur*, l'ironie de Cicéron nous montre la terreur des Siciliens

1. Cf. les gloses par στενωπός dans P. W. Harsh, *art. cité*, p. 45, n. 5.

devant Verrès, même statufié. La somme que le gouverneur a exigée des cités pour ses statues est si exorbitante qu'il en doit faire placer même *dans toutes les ruelles*. D'ailleurs, Cicéron oppose en général *angiportus* à *uicus* (*Mil.* XXIV, 64) ou à *uia* (*Diu.* I, 32, 69). Les exemples empruntés à Apulée ne sont guère plus probants. Si *angiportus* y désigne parfois la rue, c'est parce que celle-ci n'est qu'une ruelle et que *uicus* ou *uia* seraient impropres, car il s'agit d'une simple bourgade (cf. *Met.* IX, 25, 5, alors que l'agglomération n'est qu'un pauvre *castellum*, *Ibid.* IX, 10, 5). Est-ce une ville, comme Hypata de Thessalie, *angiportus* s'oppose à *platea*, la grand'rue (cf. *angiportus*, *Met.* I, 21, 4; III, 2, 2; *platea*, II, 27, 1; 32, 2; de même à Platée, IV, 14, 3, et 20, 4).

Malgré l'extension des emplois de *uicus* et *uia*, les juristes ont conservé *angiportus*, et le décret de Théodose et Valentinien rendu en 439 ap. J.-C. (*Cod. Iust.* VIII, 11, 20) interdit encore aux particuliers d'incorporer les *angiportus* dans les maisons privées.

PERVIVM ne paraît pas avoir été, hors de la ville, usité comme substantif au sens de « passage[1] ». Il est en général l'effet d'une servitude, le propriétaire devant laisser une issue pour les locataires habitant sur la cour ou pour des terrains enclavés (Fest. 461 L., *Digest.* VIII, 2, 41). Pour les exemples de l'époque mérovingienne et en particulier de Grégoire de Tours au sens de « passage, route », cf. H. Blase, *Peruiam, peruium*, *A. L. L. G.* IV, 1887, p. 322-323; mais les exemples antérieurs qu'il en donne (ainsi pour Plaute) ne conviennent pas.

SCALAE, les escaliers, lorsque le *cliuus* était trop raide; cf. Platner-Ashby, *op. cit.*, p. 465-467, qui, pour Rome, en citent sept ayant un nom propre; cf. *Scalae Caci* et Plut., *Rom.* XX, Σκάλης Κακίας.

C) Influence de l'urbanisme grec.

Les Latins avaient bâti leurs villes sans règles[2]. Les cités des colonies grecques furent construites selon des principes. Les fouilles d'Olbia, colonie de Milet, révèlent même que, dès la fin du VI^e^ siècle, la ville fut rebâtie suivant un plan, avec des rues perpen-

1. Le texte de Tac., *Hist.* III, 8, *Iuliasque Alpes, ne peruium illa Germanicis exercitibus foret, obsaeperat*, concerne la possibilité du passage et non la voie.
2. Cf., pour la reconstruction de Rome incendiée, Liv. V, 55, 4-5.

diculaires[1]. Les notions de symétrie et d'hygiène (orientation) pénétrèrent dans l'urbanisme grec avec l'architecte Hippodamos de Milet qui créa ou imposa les systèmes en damier et en éventail, dressa en 450 le plan du Pirée, dont la rue principale a de 14 à 15 mètres[2], puis, en 444, de Thourioi en Lucanie[3]. La rue large reçut le nom de ἡ πλατεῖα (ὁδός).

Les Romains connurent ce système à la fois par le théâtre inspiré de la Nouvelle Comédie et par les cités conquises de Grande-Grèce. Tarente leur fut un bon exemple d'urbanisme « moderne », cf. Liv. XXV, 11, 16, *planae et satis latae uiae patent in omnes partes*. C'est par l'une de ces rues (πλατεῖα, Polybe, VIII, 36, 9 ; cf. Liv., *Ibid.* 18-19) qu'Annibal fit passer sur des chariots la flotte de ses alliés du port à la mer libre[4].

La comédie nous révèle un ample usage de l'emprunt *platea*, dont les conditions scéniques contribuent déjà à fausser le sens. C'est, en effet, l'espace situé sur la scène devant les maisons qui en forment le fond (décor généralement coupé d'un *angiportus* permettant les fausses sorties ou les disparitions rapides). Est-ce une rue ou une place?

En plusieurs passages, Plaute et Térence désignent nettement ce « plateau » par *uia* : Plaute, *Cas.* 856, les trois femmes sortent de la maison pour assister aux jeux *huc in uiam* ; or, elles restent en scène ; *Bacch.* 113, deux personnages arrivent devant la maison de Bacchis *aduersa uia* « en remontant la rue » ; Térence, *Andr.* 491, *clamat de uia*, la sage-femme, devant la maison, crie en partant vers l'intérieur ses dernières recommandations ; 776, Dave veut jeter dans la rue (*in mediam uiam*) l'enfant déposé sur le seuil (v. 774).

D'autre part, certains emplois de *platea* ne peuvent se rapporter qu'à une rue : Plaute, *Men.* 891, *ni me indicetis qua platea hinc aufugerim* « par quelle rue je me suis sauvé » ; *Cist.* 538, *recta platea* (cf. *recta uia*) ; *Mil. Glor.* 609, Palestrion sort de la maison et, après avoir regardé à droite et à gauche[5], ne voit personne *usque*

1. Cf. Fabricius, *R. E.*, III A², 1996.

2. Cf. W. Judeich, *Topographie von Athen*, Munich, 1931, p. 431.

3. Diod. XII, 10, 7 ; pour les villes hellénistiques, cf. Nicée et Smyrne, reconstruites en damier par Antigone et Lysimaque, Strabon, 565 ; 646.

4. La facilité de la manœuvre, soulignée par Strabon, 278, révèle la largeur de la voie ; cf. J. P. Wuilleumier, *Tarente*, Paris, De Boccard, 1939, p. 154 ; 245.

5. V. 607, *nequis aut hinc aut ab laeua aut dextra;* en réalité, il regarde aussi devant lui, *hinc*, comme l'indique le triple *aut*.

ad ultimam plateam « jusqu'au bout de l'avenue »; Térence, *Phorm.* 215, *sed hic quis est senex quem uideo in ultima platea*; les personnages ne peuvent venir que de droite ou de gauche (ou, à la rigueur, de l'*angiportus*, ce qui n'est pas le cas), non de la scène elle-même. Dans tous ces exemples, le sens de « rue, avenue » ne saurait faire de doute.

Mais le poète comique oublie parfois la réalité. Cette scène, qui, par convention, se prolonge en un boulevard à ses deux extrémités, finit par être considérée non plus comme un tronçon de voie, mais comme un tout[1]. Certaines formules limitent clairement la *platea* à la scène : Plaute, *Trin.* 840 a, *Sed quis est qui in plateam ingreditur*; 1006, *sed quis hic est qui huc in plateam cursuram cepit; Capt.* 795, *Ne quis in hanc plateam negoti conferat quicquam sui* (*hāc plateā* codd.); cf. le renforcement par le possessif, Ter., *Eun.* 343-344, *Illa sese interea commodum huc aduorterat | in hanc nostram plateam*, ou par le démonstratif, Plaute, *Cas.* 799, *suaui cantu concelebra omnem hanc plateam.* Ce sens de « place » est purement conventionnel et figure peut-être déjà dans la Nouvelle Comédie. En tout cas, il ne répond en rien à l'emploi du mot à cette époque (sauf dans les villes grecques?) et n'a pu avoir qu'une faible influence sur son évolution postérieure.

Dans l'usage courant, *platea* est une avenue, un boulevard traversant, en principe, la ville d'un bout à l'autre, selon la règle de l'urbanisme hellénistique; cf. Isid., *Orig.* XV, 2, 23, *Plateae, perpetuae ac latiores ciuitatum uiae sunt, iuxta proprietatem linguae Graecae, a latitudine nuncupatae; Diff.* 1, 598, *uiae... quarum perpetuas et latiores plateas uocamus.* A. Choisy, dans son éd. de Vitruve (Paris, Lahure, 1909), rend le mot tantôt par « avenue », tantôt par « place », et ce second sens convient assez mal : cf. I, 6, 1, *platearum et angiportorum ad caeli regionem directiones;* or, à Mytilène, *Ibid.*, par suite de l'orientation défectueuse, *cum septemtrio (sc. flat), restituuntur (sc. homines) in sanitatem, sed in angiportis et plateis non possunt consistere propter uehementiam frigoris.* Il est assez difficile d'orienter les places, exposées à tous vents, et Vitruve désigne par *plateae* les grandes artères et par *angiportus* les ruelles (cf. au sens de « boulevard », I, 6, 8; III,

1. P. W. Harsh, *art. cité*, p. 49, ne distingue pas nettement la réalité de la convention. Il a trop tendance à généraliser le second sens et à considérer le terme comme entré dans l'usage courant.

1, 4), car il est un disciple des architectes grecs et c'est à leurs villes qu'il emprunte ses exemples. César, *B. C.* I, 27, 3, oppose *plateae* à *uicos*, mais il s'agit de Brindes ; Liv. XXV, 25, 8, *portis e regione platearum patentibus*, concerne Syracuse, et Apul., *Met.* II, 27, 1 ; 32, 2 ; IV, 14, 3, Themissa ou Platée.

Ainsi *platea* reste toujours en rapport étroit avec la ville grecque et, malgré les témoignages de Plaute et de Térence, il ne nous paraît pas avoir pénétré dans la vie romaine. Nous ne pensons pas, comme le suggère A. Meillet[1], qu'il était entré dans l'usage dès la fin du IIIe siècle avant J.-C., car la comédie en révèle un emploi tout littéraire. C'est comme si l'on affirmait, parce que la monnaie est toujours grecque chez Plaute, que les Romains usaient dans la vie courante de ces monnaies et des termes qui les désignent. Sans doute, ils les connaissaient, comme ils savaient ce qu'était la πλατεῖα ; mais les emplois du mot sont suspects : dans Horace, *Epist.* II, 2, 71, il ne s'agit pas d'un usage romain ; le poète se plaint d'avoir à rendre visite à deux amis qui demeurent à bonne distance dans la ville. On lui objecte que, pour s'y rendre, il aura de vrais boulevards (*Verum purae sunt plateae, nihil ut meditantibus obstet*) ; c'est là une allusion aux promenades d'Athènes où le poète peut rêver sans danger (cf., v. 81 sq., le développement sur Athènes). Tacite lui-même, évoquant la reconstruction de Rome après l'incendie sous Néron, *Ann.* XV, 43, 1, n'use pas de *platea*, mais de *latis uiarum spatiis*. Le mot manque dans Cicéron. Son absence dans Pétrone, Juvénal et Martial est encore plus significative.

Au IIIe siècle après J.-C. seulement, *platea*, définitivement entré dans l'usage romain, prend abusivement le sens de « rue en général », cf. Lampr., *Heliog.* XXXIII, 7, *et occisus est... et per plateas tractus*. En bas latin, il devient très fréquent[2] et le *C. I. L.* en donne de très nombreux exemples pour l'Orient, l'Afrique, la Gaule et l'Italie[3]. Le terme est entièrement assimilé, puisque le roman indique l'évolution *plataea* (*C. I. L.* VIII, 51) > *platēa* > *platĕa*[4]. Mais il prend aussi le sens de « place » (cf. Hésych. πλατείαις ·

1. *Esquisse...*, p. 187-188.
2. Cf. la liste dans J. Zeller, *art. cité*, p. 306.
3. *Ibid.*, p. 307.
4. Cf. G. Gröber, *Vulgärlateinische Substrate romanischer Wörter*, *A. L. L. G.*, IV, 1887, p. 443 ; Meyer-Lübke, *R. E. W.*, § 6583 ; *platĕa* est déjà dans *Cat.* XV, 7, et Hor., *Epod.* II, 2, 69.

ῥύμαις, ἀγοραῖς, et gr. moderne ἡ πλατεῖα « place publique ») et la discrimination n'est pas facile quand le matériel consiste surtout en inscriptions. Rome possède alors plusieurs *plateae* : *platea Traiani* (Symm., *Epist.* VI, 37, en 398, place ou rue, peut-être auprès du Forum de Trajan, cf. Platner-Ashby, *op. cit.*, p. 392) ; *plateae Antoninianae* (ainsi nommées par Héliogabale qui régna de 218 à 222, Lampr., *Hel.* XXIV, 6, *strauit... plateas in Palatio, quas Antoninianas uocauit* ; s'il faut comprendre par *in Palatio* le Palais impérial, ce sont des cours intérieures). *Platea Noua* est bien la place Neuve de Carthage dans Victor de Vita, *Hist. Persec.* II, 13, écrit en 486[1], mais on ne saurait reconnaître cette qualité à toutes les *Plateae Nouae* ou *Veteres* du *C. I. L.* Il semble que ce nouveau sens soit venu de l'Orient (cf. *Septante* et *Nouveau Testament*) et se soit répandu par l'intermédiaire des écrivains ecclésiastiques, cf. Aug., *Conf.* II, 3, 8, *iter agebam platearum Babyloniae.*

Les Grecs introduisirent aussi en Italie l'usage des **AMBVLATIONES**, promenades publiques à ciel ouvert recommandées par Vitruve, V, 9, 6, pour les grandes villes, et des **PORTICVS**, promenades couvertes (Vitr., V, 9, 1 ; cf. le célèbre portique de Livie, Suét., *Aug.* XXIX ; Pline, *N. H.* XIV, 11 ; Ollendorf, *R. E.* XIII[1], 911-912). Mais ce ne sont plus des voies de communication, et l'utile a cédé le pas à l'agrément.

* * *

Tandis que le nom indo-européen du chemin perd son sens général, les voies s'adaptent au genre de vie et au relief ; des termes différents les désignent suivant leur nature et leur rôle. Si *callis* est, semble-t-il, un héritage des transhumants, *semita*, *actus*, *limes*, *uia* appartiennent à un peuple d'agriculteurs, *trames* aux montagnards.

La croissance de l'empire provoque l'intervention de l'État : les juristes codifient les usages anciens et précisent les droits d'*iter*, d'*actus* et de *uia*. Les colonies, fondées par décrets, opposent leur quadrillage et la savante ordonnance de leur *limites* aux caprices

1. Cf. J. Zeller, *art. cité*, p. 316 ; P. de Labriolle, *Histoire de la littérature latine chrétienne*, II, p. 691.

des chemins de campagne, et la technique des arpenteurs a son propre vocabulaire. L'administration prend en charge certaines des *uiae* qu'elle est seule capable de construire et d'entretenir, d'où la distinction des *uiae priuatae, uicinales, publicae, militares.*

L'étude des voies urbaines confirme les conclusions de M. J. Marouzeau : le latin est bien, dans ce domaine encore, une langue de paysans. Sauf exception (*angiportus*, *fundula*)[1], le citadin a conservé pour qualifier des faits nouveaux les vieux termes ruraux, *uia, uicus, semita, forum, area*, lorsque l'analogie a favorisé l'adaptation sémantique ; cf. *semita* « piste » > « trottoir ».

Au contact de la Grande-Grèce, les Romains connurent l'urbanisme « moderne » et ses larges avenues. *Platea* entra dans leur vocabulaire d'abord pour exprimer le fait grec. Rare à Rome, il se répandit dans tout l'empire où se fondaient des villes neuves avec les sens de « boulevard » ou de « place ».

Ainsi se retrouve, tracée dans le vocabulaire des voies de communication, l'évolution économique du peuple romain. Mais, les conditions changeant, les mots meurent : *uia* devient un terme général et s'efface en certaines régions devant *rupta* (*uia*), la « (route) frayée[2] » (cf. abruz. *rotte* « chemin taillé dans la neige », fr. *route*, *R. E. W.*, § 7452) et surtout devant *strata*. Par une image, *ruga* prend la place de *uicus* (*R. E. W.*, § 7426). Aux Gaulois, dont on connaît le réseau routier et l'habileté à fabriquer des véhicules divers que leur ont empruntés les Romains[3], les langues romanes devront un de leurs termes généraux, ital. *cammino*, esp. *camino*, port. *caminho*, fr. *chemin*.

J. ANDRÉ.

1. Encore, si la *fundula* est un fait urbain, l'image peut-elle être rurale. La fronde est une arme de pasteurs ; les Romains la connaissaient bien avant la formation de corps spécialisés de frondeurs étrangers.

2. Nous n'avons relevé que des emplois figurés de l'expression *rumpere uiam*, *e. g.* Virg., *Aen.* X, 372-373, etc.

3. Pour les véhicules gaulois, cf. J. Sopher, *Das Keltische Wortgut in den klassischen Sprachen*, *Comment. Vindob.*, II, p. 70-72 ; pour *petorritum*, cf. Fest. 250 L. ; A. Ernout, *Éléments dialectaux*, p. 214.